



PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du 11 juin 2024

Le onze juin deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Mesdames BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, SIN Géraldine et Messieurs BODIN Didier, DAVIAUD Claude, PUAUD Franck et VALLOIS Dany.

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMIN Chantal

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 23 avril 2024
- Tarifs 2024 du Camping Municipal
- Convention avec la CCVG pour la mise à disposition de services pour l'entretien de la piscine
- CCVG : Adhésion à la charte d'entretien des haies
- CCVG : Approbation du rapport d'activités 2023
- Aide exceptionnelle pour paiement facture Sorégies
- Organisation de La Parenthèse
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 est approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Maire et la secrétaire de séance.

1. Délibération 2024-31 : Tarifs 2024 du camping municipal

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les nouveaux tarifs 2024 pour le camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE les tarifs suivants :

	TARIFS 2024
Campeur	1.70 €
Enfant de moins de 7 ans	0.70 €
Emplacement	1.10 €
Véhicule	0.90 €
Camping-car	3.00 €
Garage mort	1.00 €
Electricité	3.00 €
<u>Groupes :</u>	
Jusqu'à 10 personnes et sans véhicules	½ tarif pour chaque personne et ½ tarif par emplacement
De 10 à 20 personnes	Forfait de 20 € : emplacements et véhicules compris
Plus de 20 personnes	Forfait de 25 € ; emplacements et véhicules compris

2. Délibération 2024-32 : Convention de mise à disposition ascendante de services avec la CCVG – Entretien de la piscine de Gouex

Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année la commune met à disposition de la CCVG, les agents du service technique de la commune pour l'entretien de la piscine communautaire de Gouex.

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition et les conditions de remboursement, il convient de signer une convention ascendante de services entre la commune de Gouex et la CCVG.
Le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ascendante de services entre la commune de Gouex et la CCVG pour l'entretien de la piscine de Gouex.

3. Délibération 2024-33 : CCVG - Adhésion à la charte d'entretien des haies

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du Territoire, la CCVG s'engage à faire évoluer ses pratiques d'entretien dans la gestion des bords des voiries communautaires et sur les portions de sentiers dont elle assure l'entretien.

Elle propose aux communes volontaires de s'engager dans la même démarche.

Deux niveaux d'engagement sont proposés :

- Niveau 1 : signature d'une charte rappelant les principales règles de bonnes pratiques de taille et d'entretien des haies, accompagnée d'un guide technique.

- Niveau 2 : réalisation d'un plan de gestion du bocage de bords de route à l'échelle de la commune et de la CCVG : référencement des haies et adaptation de la gestion en fonction des contraintes sur chacune d'entre-elles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de s'engager dans la démarche NIVEAU 1.**

4. Délibération 2024-34 : CCVG – Approbation du rapport d'activités 2023

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2023 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil Communautaire répondent aux questions posées par le conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

5. Délibération 2024-35 : Aide exceptionnelle au paiement d'une facture d'électricité

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'EARL AGRAVENIR rencontre des difficultés financières pour honorer ses factures d'électricité auprès de Sorégies.

Il propose d'allouer une aide exceptionnelle remboursable de 499.43 € qui serait versée directement à Sorégies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'allouer une aide exceptionnelle à l'EARL AGRAVENIR d'un montant de 499.43 € qui sera versée directement à Sorégies.**
- **DECIDE que l'EARL AGRAVENIR devra rembourser le montant de 499.43 € sur 10 mois maximum.**

6. Informations et questions diverses

Principaux points évoqués lors du tour de table :

- Le Maire
 - Informe sur des demandes de location des bureaux de La Parenthèse
 - Propose de donner un nom aux 3 bureaux de La Parenthèse. Il est décidé de nommer :

Le bureau 1 : Espace PERLE

Le bureau 2 : Espace AMBRE

Le bureau 3 : Espace RUBIS

- Propose de réaliser une plaquette pour communiquer sur les espaces de travail à La Parenthèse. Laurence CLAUDE et Joëlle FEYS feront une proposition.
- Informe que 3 jeunes de la commune sont recrutés pour tenir le kiosque de la piscine cet été.

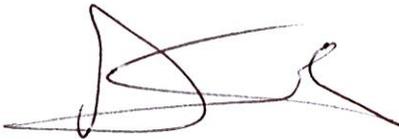
- Laurence CLAUDE
 - Propose de mettre des petits gâteaux emballés en vente au kiosque de la piscine

- Dany VALLOIS
 - Informe sur différents devis

Validé par le Conseil Municipal, le 11 juin 2024

Arrêté par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
Claude DAVIAUD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Claude Daviaud', written over a horizontal line.

Le secrétaire
Chantal GUILLEMIN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Chantal Guillemain', written over a horizontal line.